

Rio de Janeiro le 27 Janvier 1916

Mon cher ami,

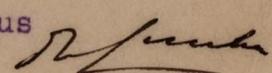
Voudriez-vous bien dire à Monsieur Deleuze que j'ai bien reçu son télégramme et que je vais faire le nécessaire pour la légalisation. Il faut absolument que toutes les pièces qui viennent de S, Paulo soient légalisées parce que le visa d'un notaire de Rio est indispensable et celui-ci ne peut s'obtenir dans la plupart des cas que sur le vu de la signature d'un notaire local.

Je reviens du ministère où j'ai vu Monsieur Araujo Castro qui m'a montré le despacho du ministre et qui est conforme au texte de mon télégramme d'hier. Il paraîtra d'ailleurs dans le journal officiel de demain et je vous enverrai un numéro aussitôt. Je trouve extraordinaire que le Gouvernement livre à la publicité les démarches individuelles, ce fait pouvant en bien des cas causer beaucoup d'ennui.

J'ai montré à M. Castro la pièce que Monsieur Deleuze m'a envoyée. Naturellement comme elle n'était pas encore légalisée, je n'ai pas pu la laisser. Ce Monsieur... m'a dit qu'il voulait l'original. Je lui ai dit que l'original était dans le livre des procès-verbaux de la société et que l'on ne pouvait pas s'en dessaisir. Il m'a répondu comme s'il n'avait pas compris que les originaux étaient nécessaires, mais qu'il était possible que le Ministre se contente de la copie que je possède. Je vais toujours montrer ce document à Penidô aujourd'hui et demain, lorsque les formalités seront accomplies, je le porterai au Ministre lui-même.

Rien de neuf, à part cela.

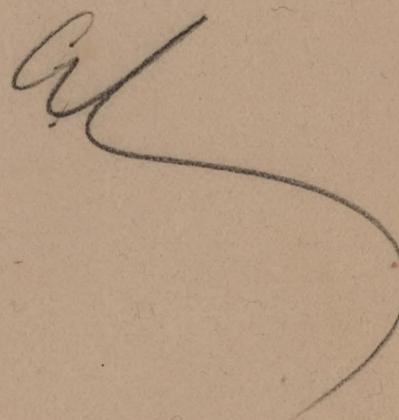
Tres cordialement à vous



P.S. J'ouvre a nouveau ma lettre pour vous dire que ma combinaison a assez bien réussi. A Itamaraty on a fait bien des difficultés pour me donner la légalisation en question , mais on me l'a donnée quand même en me faisant remarquer que ce n'était pas tres régulier. De là je suis allé au Ministère de l'Agriculture où j'ai remis les pièces et l'on s'est incliné devant la légalisation des Affaires Etrangères. Ces Messieurs pensent que cela ne fera aucune difficulté et demain même ils vont envoyer le dossier au ministre pour le despacho. Je crois que cela passera. Toutefois je vous prierai de vouloir bien envoyer le plus tôt possible une dépêche au ministre pour lui demander de faire le nécessaire sans tarder; votre télégramme arrivera au moment même ou il recevra le dossier et aura un tres bon effet. De cette manière le décret pourra être rendu mercredi.

Vous pouvez faire remarquer à Monsieur Deleuze que nous lui avons rendu ( si cela réussit ) un tres grand service et dans des conditions fort difficiles. Sans toutes ces combinaisons il n'aurait surement pas eu son décret.

à vous

A large, stylized handwritten signature in dark ink, possibly reading 'G. L.', with a long, sweeping flourish extending to the right.